



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 12 février 2026

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 12 février, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 5 février 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Délibération pour nomination du secrétaire de séance ;
- Délibération pour approbation du PV du 15/01/26 ;
- Candidature pour le cinéma de plein air ;
- Point élections municipales : tour de garde ;
- Proposition d'étude pour un projet photovoltaïque ;
- Dispositif de sécurité salle des fêtes pour arrêt de ligne téléphonique orange ;
- Point recensement ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :-.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Délibération pour nomination du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité NOMME Mme Maylis LAVAYSSIERE secrétaire de séance.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Délibération pour approbation du PV du 15/01/26

Exposé des motifs :

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou la secrétaire de séance. Il est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

, il est proposé d'adopter la suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Le Conseil Municipal, compte-tenu de ces éléments d'informations, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2026.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Candidature pour le cinéma de plein air 2026

Pour participer cet été à l'animation de cinéma de plein air CinéToile, la commune doit se faire inscrire durant le mois d'avril auprès du Grand-Figeac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'être candidat pour 2026, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Tour de garde du bureau de vote pour les élections municipales

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Jean-Claude Laborie Jean-Claude Ibanez Evelyne Cavalerie Jérôme Besse-Daynac	Frédéric Dartois Jean-François Hugonenc Hélène Mathieu Yvelyne Poinot	Maylis Lavyssière Nadine Lafond Carine Pradelle	Jean-Christophe Labascoule André Rodrigues Eric Fages Samuel Comte

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Proposition d'étude pour un projet photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Fédération Départementale d'Electricité du Lot propose ses services pour faire une étude concernant un projet photovoltaïque. Ce pourrait être une opportunité pour évaluer l'installation d'ombrières sur le futur parking à l'entrée de la commune, ou sur certains bâtiments communaux.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Dispositif de sécurité salle des fêtes pour arrêt de ligne téléphonique orange

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'abonnement Orange concernant la ligne téléphonique d'urgence installée à la salle des fêtes va être résilié. Le dispositif de sécurité va être remplacé par un nouvel appareil conforme aux normes de sécurité demandées aux établissements publics, mais l'abonnement sera moins cher.

Proposition n° 7 de l'ordre du jour : point sur le recensement de la commune 2026

2 personnes n'ont pas encore répondu (une sur le secteur 1 et une autre sur le secteur 2).

La commune dispose de 20 vacances occasionnelles et 352 résidences à l'année.

Points divers :

- Pour les concerts, une convention va être mise en place entre la Petit' Pause et la commune pour définir un cadre d'utilisation de :

- la terrasse couverte (parcelle 1432) : demande à l'année
- la place des peintres (parcelle 1428) : demande par manifestation (concert).

La commune doit demander une redevance à la Petit' Pause pour la mise à disposition des parcelles, elle partirait sur un montant symbolique restant à définir (a priori à l'événement pour la place, et à l'année pour la terrasse couverte). A noter qu'il faudra prévoir dans la convention que la commune se garde un droit d'usage : une manifestation par une association de la commune entraînerait une suspension temporaire de la convention de mise à disposition des parcelles à la Petit' Pause.

Il s'agira d'une convention annuelle qui pourra être actualisée en fonction des. La Petit' Pause doit faire une demande par courrier.

- Une convention a été re-signée avec le Père Guillaume pour 5 ans. Elle stipule que les personnes ou groupes souhaitant faire un concert dans l'église de Faycelles doivent en faire la demande auprès de la commune pour que la mise à disposition de l'église soit gratuite. Ce sera ensuite à la commission culture de Faycelles de procéder à une demande d'autorisation par mail à l'évêché et au Père Guillaume.
- Le vitrail endommagé à l'église a été enlevé pour être réparé.
- Le son des cloches a changé car le dispositif ancien monté sur la grosse cloche n'a pas été démonté, et que le nouveau dispositif a été monté sur l'autre petite cloche restante. Il faut rappeler la société qui a réalisé les travaux pour qu'elle enlève l'ancien système et pose le nouveau dispositif sur la grosse cloche afin de retrouver le même son des cloches de l'église.
- La commune a vu 90 nouveaux inscrits sur les listes électorales depuis les dernières élections présidentielles.
- Un repas le soir des élections (15/03) sera à prévoir.
- Demande pour les employés communaux : proposition de Jean-Claude Ibanez de fournir aux employés communaux un complet de vêtements hiver et pluie et les EPI de façon annuelle ou pluri annuelle en fonction du matériel. Il faudra aussi prévoir d'installer à minima une douche et un WC à l'atelier, et mettre l'assainissement autonome.

- Mutualia : mutuelle communale rencontrée. Il faut signer une convention entre la commune et la mutuelle ; ensuite les personnes font les démarches personnelles pour bénéficier des tarifs proposés
- Information donnée lors de l'assemblée générale du SDAIL : le SDAIL change de nom et s'appelle désormais Lot Ingénierie.

Fin de séance : 20h10

Fait à Faycelles, le 12 février 2026

Maylis LAVAYSSIÈRE,

Jean-Claude LABORIE,

La Secrétaire

Le Maire

